

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

ANNEXES

Servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine

0 2 000 m

Édition du document	Date de référence	Procédure en cours
15/03/2023	Arrêt du PLUi	DCM
02/10/2023		
Maison de la Métropole 1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1 plui.metzmetropole.fr		



AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés et inscrits

- ◆ Monuments Historiques
- Périmètres des sites classés ou inscrits
- Périmètre délimité des abords
- Périmètre de protection des Monuments Historiques
- AC2 - Servitudes de protection des Sites et monuments naturels
- AC4 - Servitudes relatives aux Sites Patrimoniaux Remarquables (ex Z.P.P.A.U.P.)
- INTI- Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâti
- INTIGuerre - Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande)

